



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
121 King Street West, Suite 1000, Toronto (Ontario) M5H 3T9
TÉL. : 416 361-6332 TÉLÉC. : 416 943-1218 SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : Mark Stechishin
Conseiller juridique principal, Politique et affaires
juridiques
Téléphone : 416 943-4677
Courriel : mstechishin@mfda.ca

BULLETIN N^o 0248 – P
Le 21 février 2007

Bulletin de l'ACFM

Politique

Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société

Nouveau Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription – les ACVM sollicitent des commentaires

Les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié le *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription* (le « projet de règlement ») et l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription* (l'« instruction générale ») afin de solliciter des commentaires. Le projet de règlement contient des propositions qui entraîneront des changements importants à plusieurs éléments du régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada, notamment des modifications des catégories d'inscription, des qualités exigées et des attentes en matière de supervision.

Le projet de règlement peut être consulté à [Projet de Règlement 31-103](#).

Certains aspects des modifications proposées pourraient avoir un effet considérable sur la façon dont les membres exercent leurs activités. Par conséquent, le personnel de l'ACFM encourage les membres à examiner le projet de règlement et l'instruction générale et à envoyer leurs commentaires sur les normes proposées aux ACVM d'ici le 20 juin 2007.

(Doc # 103926)